



D3620-Direction de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat, du commerce et du tourisme-Politique foncière habitat

DELIBERATION N° D.2022.10.74 du Conseil municipal du 6 octobre 2022

Acquisition par la ville de Versailles des murs d'un local commercial et d'un logement situés 19 rue Coste, 2 rue Berthelot auprès de la société civile immobilière BILE afin de conserver et pérenniser l'activité commerciale de cet immeuble.

Date de la convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 7 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Marie BOELLE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Marie-Agnès AMABILE, M. Michel BANCAL, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Brigitte CHAUDRON, M. Christophe CLUZEL, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Eric DUPAU, Mme Moncef ELACHECHE, M. Pierre FONTAINE, Mme Corinne FORBICE, M. Nicolas FOUQUET, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Céline JULLIE, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel LEFEVRE, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

Absents excusés:

Mme Anne JACQMIN, M. Bruno THOBOIS.

M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Eric DUPAU), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et L.3112-4 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Versailles approuvé par le Conseil municipal le 8 septembre 2006 et mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 20 février 2020 ;

Vu l'avis de France Domaine n°OSE 2022-78646-50883 en date du 29 juin 2022 ;

Vu l'offre de vente de la SCI BILE en date du 28 juin 2022 ;

Vu le courrier de la Ville en date du 5 juillet 2022 portant sur l'acceptation de l'offre de vente ;

Vu le budget de la Ville et l'inscription des frais d'acquisition à l'imputation suivante 908 90824 2138 D3620 DACQCES152 D3620 TTC URBAC ;

La société BILE, société civile immobilière, notamment représentée par M. Pierre Bimbot, est propriétaire de divers lots de copropriété situés au 19 rue Coste, 2 rue Berthelot à Versailles sur la parcelle cadastrée à la section BE0470 d'une contenance de 290 m².

La ville de Versailles souhaite acquérir les lots de copropriété n°1, 13 et 14 de la parcelle sus-mentionnée. Il s'agit d'un immeuble R+2, bâtiment A, composé de deux caves en sous-sol, d'un local commercial (café, restaurant, débit de boissons) libre de toute occupation, au rez-de-chaussée ainsi que d'un logement au 1^{er} et 2^{ème} étage. L'ensemble (lot n°1) représente une surface habitable de 145,22 m². A cela s'ajoute, un WC (lot n°14) et d'un droit à la jouissance exclusive du jardin, de la cour et de la terrasse (lot n°13). Les biens vendus sont actuellement à usage commercial et d'habitation.

Par cette acquisition la Ville souhaite conserver et pérenniser l'activité commerciale de cet immeuble situé en plein cœur du quartier de Porchefontaine, face au square Lamôme. Le commerce est vacant depuis quelques années, aussi la Ville a pour objectif d'y installer un commerçant pour redynamiser le quartier.

Ainsi, la société BILE et la Ville ont convenu de réaliser la vente de ce bien au prix de 500 000 €, conformément à l'évaluation domaniale du 29 juin 2022.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'acquérir les lots de copropriété n°1, 13 et 14 situés 19 rue Coste, 2 rue Berthelot à Versailles cadastré à la section BE0470 pour une contenance de 290 m² au prix de 500 000 €, appartenant à la société civile immobilière BILE, dont le siège social est situé au 33 rue de la Fontaine à Cavalaire-sur-Mer ;
- 2) que la ville de Versailles prend à sa charge les frais relatifs à la vente ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents subséquents relatifs à cette acquisition.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 47 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 46 voix , 1 voix contre (Monsieur Marc DIAS GAMA.) , 4 abstentions (Monsieur Fabien BOUGLE, Moncef ELACHECHE, Madame Marie POURCHOT, Monsieur Jean SIGALLA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.